



Version
**ENTREPRISE DE
TRAVAUX, SERVICE DE
REPRISE SUR CHANTIER**





**ENTREPRISE DE
TRAVAUX**

[CRÉER SON COMPTE](#)

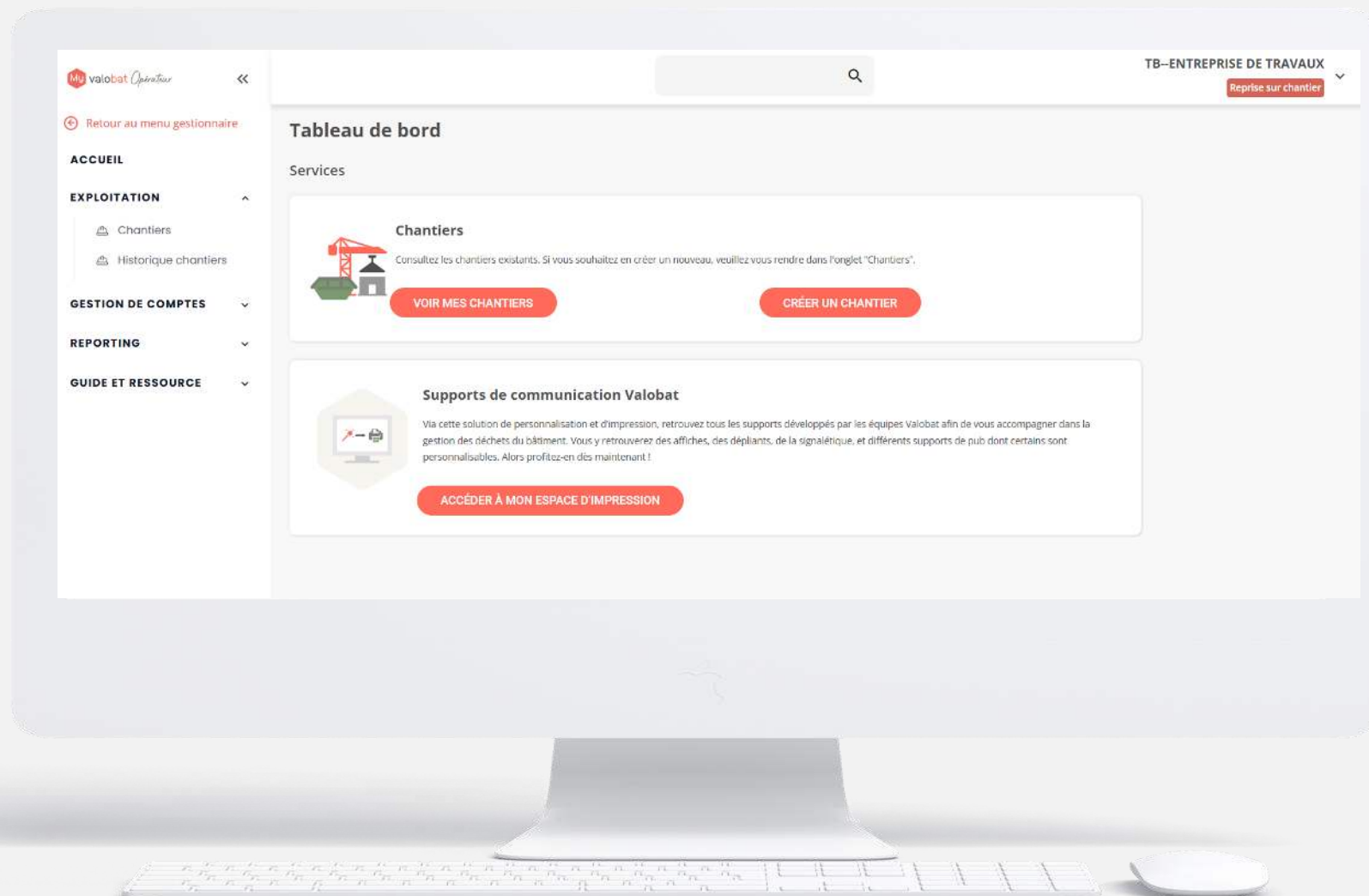
[CRÉER UNE FICHE CHANTIER](#)

[FIL DE DISCUSSION ET GESTION
DOCUMENTAIRE](#)

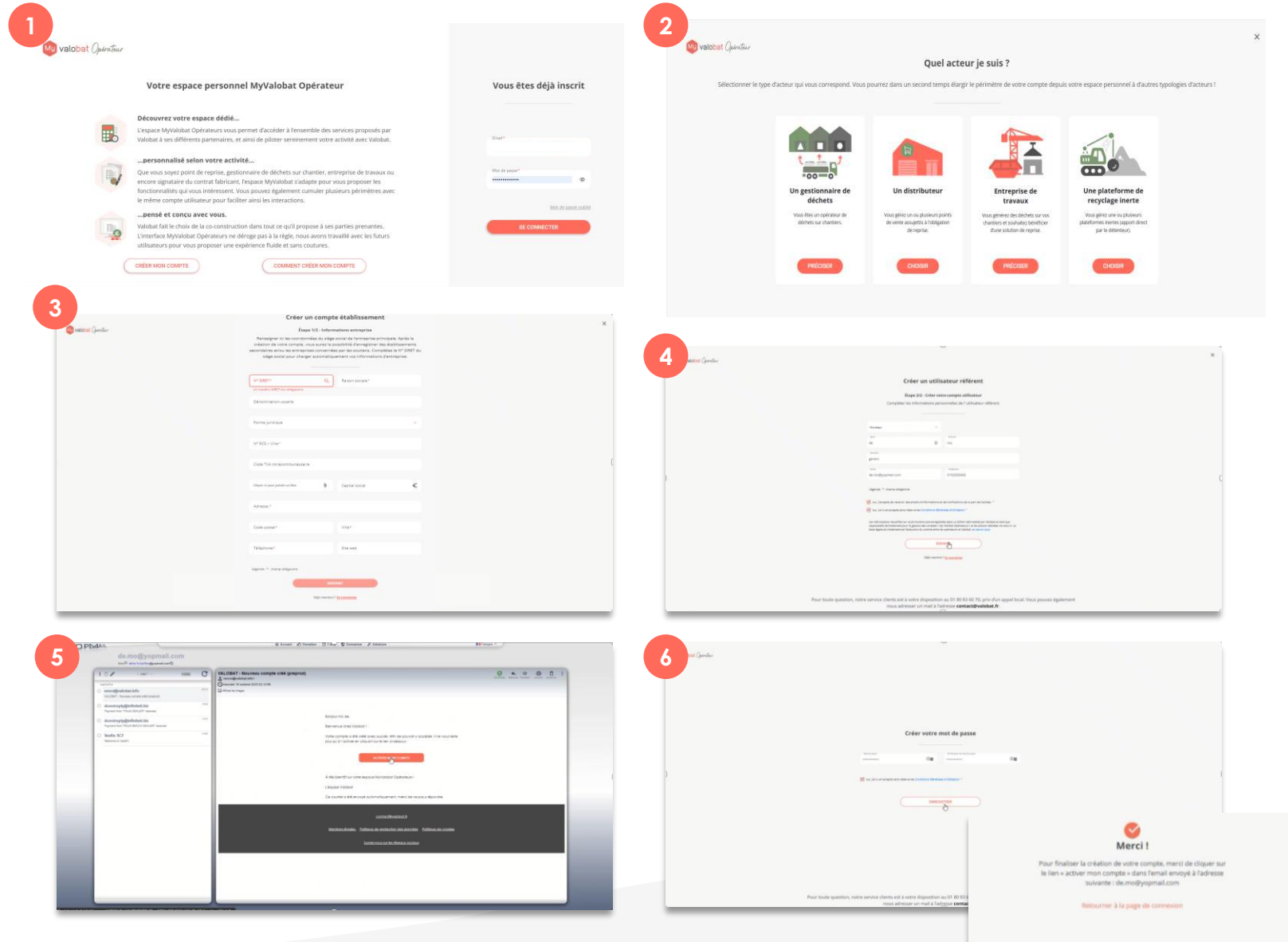
[RENSEIGNER VOS FLUX](#)

[SUIVI DU CHANTIER](#)

[GLOSSAIRE / FAQ](#)



Guide utilisateur – Service de reprise sur chantier – Version 2026





CRÉER UNE FICHE CHANTIER (Identité du chantier)

Aller dans l'espace chantier et cliquer sur le bouton « **Nouveau chantier** » et renseignez les informations demandées.

- **Description** du chantier
- **Identification** du chantier
- **Maîtrise d'ouvrage**
- **Cible environnementale**
- **Stratégie & Réemploi**

1. Remplir la fiche chantier :

a. DESCRIPTION DU CHANTIER

- « **Type de marché** »
- « **nature** » : Démolition, déconstruction
- « **type de bâtiment** » : logement individuel, logement collectif, non résidentiel
- « **surface plancher (m²)** »

b. IDENTIFICATION DU CHANTIER : « Intitulé », « Année de construction », « Diagnostic PEMD », « Date de démarrage », « Durée globale » (à définir par l'entreprise) ; adresse, code postal, ville,...

Attention : LA DATE DE DÉMARRAGE DU CHANTIER AINSI QUE SA DURÉE ONT UN IMPACT DIRECT SUR LE DÉCLENCHEMENT DES SOUTIENS CÔTÉ GDD ET SUR LES DATES DE CLÔTURE DES FLUX.

c. MAÎTRISE D'OUVRAGE : son nom, le contact, l'email, s'il a un BE environnement et lequel.

- Préciser le type **de maîtrise d'ouvrage** (MOA)

d. CIBLE ENVIRONNEMENTALE : certifications requises (chantier vert, faible nuisance, HQE...) et cible de tri attendue

e. STRATÉGIE RÉEMPLOI (si une entreprise va venir récupérer des déchets pour les réutiliser) : raison sociale, responsable du projet, objectifs et mise en relation avec un acteur du RR.

f. DOCUMENT OBLIGATOIRE



CRÉER UNE FICHE CHANTIER (Renseigner vos flux)

Vous devez renseigner les documents demandés avant de pouvoir déverrouiller la section « **Flux** ».

Les pièces justificatives doivent être déposées avant toute soumission de la fiche chantier.

Selon la nature de votre chantier, les éléments à fournir sont les suivants : (construction, rénovation, démolition)

- **Permis de construire** ou **déclaration préalable de travaux** (CERFA)
- **SOGED** (schéma d'organisation, de gestion & d'élimination des déchets) – demander en complément
- **Diagnostic PEMD** (Produit Equipements, Matériaux et Déchets, obligatoire depuis le 1 juillet 2023 pour les constructions dont le plancher est supérieur à 1000 m² au total.)
- **Diagnostic amiante** (construction avant 1997)
- **Diagnostic plomb** (construction avant 1949)

Une fois les documents obligatoires déposés, vous pouvez soumettre la fiche chantier à Valobat.

- Le chantier passe en statut « **A valider par Valobat** »

DOCUMENT OBLIGATOIRE Tous les documents doivent être fournis avant de soumettre votre chantier

TYPE	DATE DE MISE À JOUR	STATUT	ACTIONS
Permis de déconstruire *	24 juin 2026	Document chargé	  
Diagnostic PEMD *	24 juin 2026	Document chargé	  
RAAD *	24 juin 2026	Document chargé	  
Diagnostic plomb *	24 juin 2026	Document chargé	  

[Annuler](#)[Enregistrer](#)[Soumettre à validation](#)



JUSTIFICATIF PRESENCE D'AMIANTE



CONTEXTE

L'amiante est un matériau naturel autrefois très utilisé dans les bâtiments pour ses qualités isolantes et sa résistance au feu.

Aujourd'hui interdit car cancérigène, il reste encore présent dans de nombreux logements construits avant 1997.



ENJEUX

- ✓ Assurer la sécurité des travailleurs sur les chantiers, des opérateurs de collecte et du recyclage
- ✓ Prévenir le risque d'incorporation d'amiante dans les matériaux recyclés



QUI EST CONCERNÉ ?

- > Le **Maître d'Ouvrage** a la responsabilité de commander les repérages.
- > Les **entreprises de travaux** ont la responsabilité d'exiger ces documents auprès du maître d'ouvrage pour assurer la sécurité de leurs équipes.



À RETENIR

Le choix du justificatif dépend du périmètre des travaux, de la date du permis de construire et des résultats des repérages.
En cas de doute, privilégiez la sécurité.

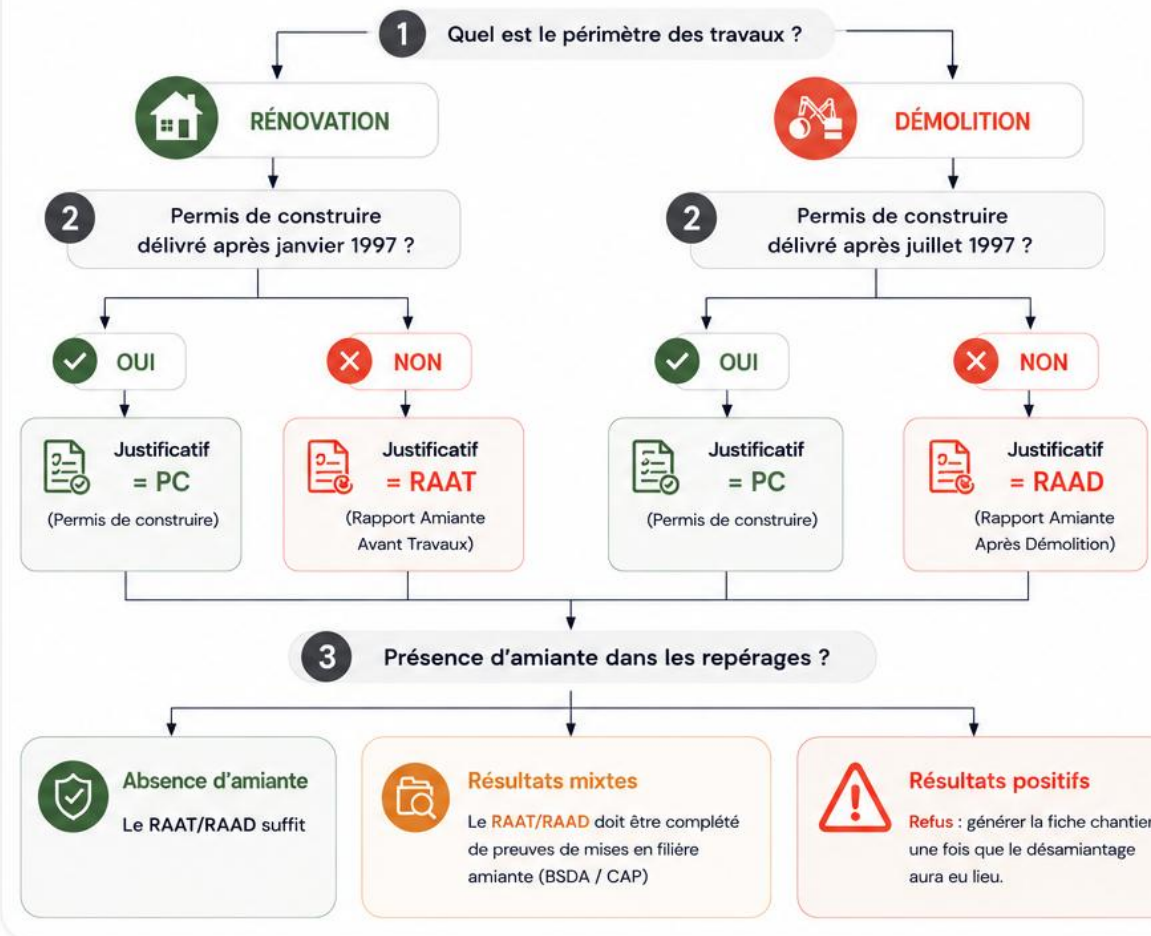


BON À SAVOIR

Le non-respect de ces obligations peut engager la responsabilité du maître d'ouvrage et de l'entreprise de travaux.



En cas de doute, contactez **Valobat**.

• QUELS JUSTIFICATIFS D'ABSENCE D'AMIANTE CHOISIR
POUR VOTRE CHANTIER ?



VALIDATION DE LA FICHE CHANTIER

DETAIL DE LA FICHE CHANTIER

CHANTIER A. DECONSTRUCTION Actif

Du 01/01/2026 au 01/01/2027 12 mois 2 Avenue de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay

STRUCTURE CREATRICE Vinci construction Creil	CREE PAR Le 26.01.26	MODIFIE PAR Le 28.01.26
--	-------------------------	----------------------------

Valider votre chantier = statut « **Actif** »

- Une fois la fiche chantier validée, Valobat peut également procéder à la validation des flux associés.

DETAIL DE LA FICHE CHANTIER

CHANTIER A. DECONSTRUCTION Demande de correction

Du 01/01/2026 au 01/01/2027 12 mois 2 Avenue de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay

STRUCTURE CREATRICE Vinci construction Creil	CREE PAR Le 26.01.26	MODIFIE PAR Le 28.01.26
--	-------------------------	----------------------------

Demander une correction = statut « **Demande de correction** », avec un motif obligatoire de correction dans ce cas :

- vous pouvez modifier les champs demandés puis soumettre à nouveau le chantier à Valobat

DETAIL DE LA FICHE CHANTIER

CHANTIER A. DECONSTRUCTION Refusé

Du 01/01/2026 au 01/01/2027 12 mois 2 Avenue de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay

STRUCTURE CREATRICE Vinci construction Creil	CREE PAR Le 26.01.26	MODIFIE PAR Le 28.01.26
--	-------------------------	----------------------------

Refuser le chantier = statut « **Refusé** », vous indiquant un motif obligatoirement de refus

- le chantier reste consultable dans l'interface, mais il ne peut pas être exploité

Motif de correction

DESCRIPTIF DU CHANTIER

Type de marché Lot Séparé	Nature Démolition/Déconstruction
Type de bâtiment Logement individuel	Surface plancher (m2) 1100

IDENTIFICATION DU CHANTIER

Intitulé hotel Ascott / arc de triomphe	Année de construction 2020	Diagnostic PEMD Oui
Adresse 75008	Code postal 75008	Ville PARIS
Etablissement de rattachement Entreprise de travaux	Date de démarrage 12/12/2021	Durée globale (en mois) 24

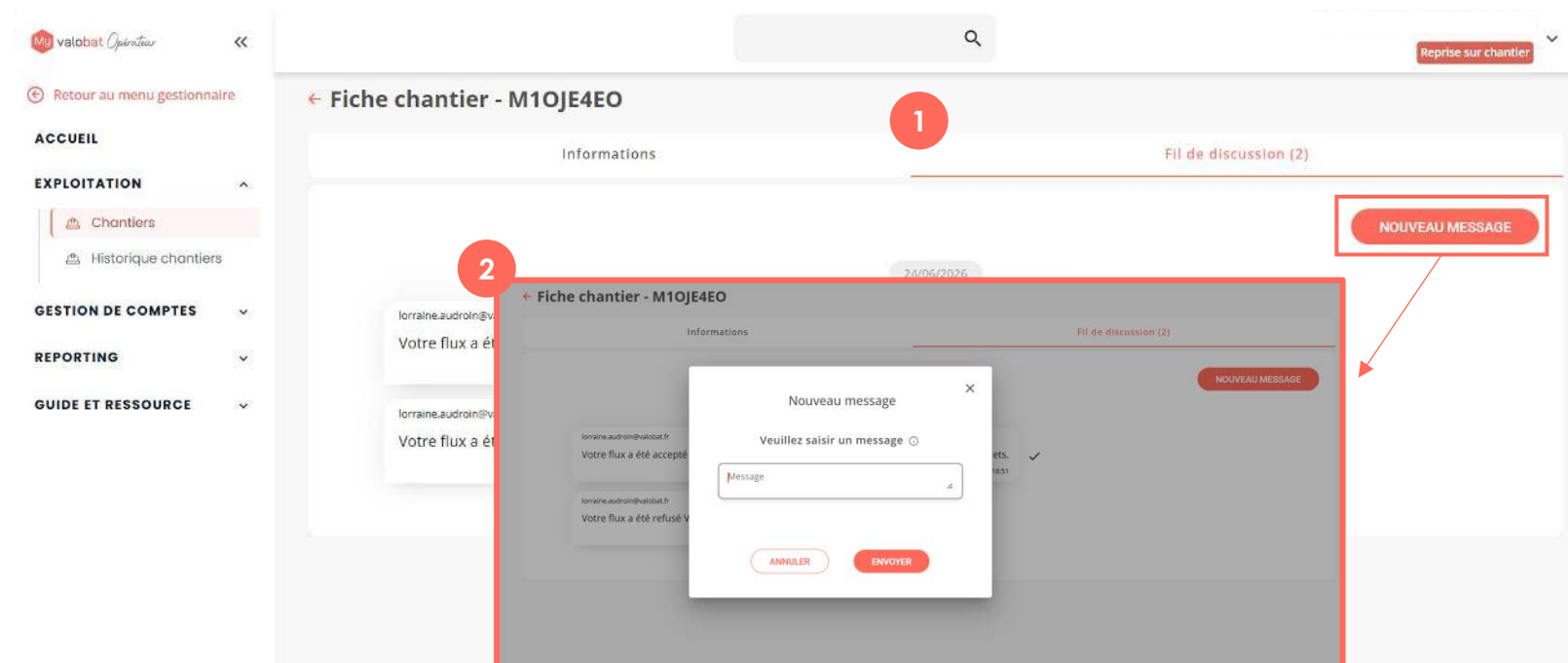
MAITRISE D'OUVRAGE

Raison sociale	Nom du contact Nom Prénom	Email du contact nom.prenom@mo.fr
----------------	------------------------------	--------------------------------------



NOUVEAUTÉ FIL DE DISCUSSION ET GESTION DOCUMENTAIRE

1. Un onglet « **Fil de discussion** » a été ajouté à chaque fiche chantier afin de vous permettre d'échanger sur des informations spécifiques du chantier (gestion documentaire, suivi du chantier, etc.) avec Valobat
2. **Important** : Les échanges de ce fil de discussion sont notifiés à la personne à l'origine de la création de cette fiche chantier.





RENSEIGNER VOS FLUX (détails flux et GDD)

Une fois le chantier enregistré au statut « **A valider par Valobat** », vous pouvez ajouter vos flux de déchets en cliquant sur « **Ajouter vos flux** ».

1. Cliquer sur « **Sélectionner vos partenaires GDD** » puis sélectionnez LE ou LES GDD avec lesquels vous souhaitez travailler pour ce chantier. Seuls les gestionnaires de déchets déjà référencés par Valobat apparaissent.

Si il n'y a pas votre gestionnaire de déchets référencé, vous pouvez l'inviter.

2. Sélectionnez les « **flux des déchets du chantier** », et renseignez pour chaque flux :
 - « **Tonnage estimé** » à renseigner pour le flux « Plastique », pour la durée du chantier
 - « **Le GDD à affecter à chaque flux** », liste des gestionnaires sélectionnés en étape 1.

Attention : Si le GDD n'a pas encore enregistré la prise en charge de ce flux, celui-ci apparaîtra grisé dans l'interface. Nous vous invitons alors à prendre contact avec le GDD concerné.

3. Cliquez ensuite sur « **Ajouter** » pour enregistrer la configuration, les flux passent au statut « **A valider par Valobat** », vos flux seront visibles en bas de votre fiche chantier.

- Si vous cliquez sur « **Annuler** » rien ne sera enregistré

FLUX DU CHANTIER

Aucun flux renseigné.
Vous pourrez ajouter vos flux et les GDD (prestataires partenaires) une fois la fiche chantier complétée, ils seront ensuite validés par le GDD et Valobat.

[+ Nouveau flux](#)

1

Configurer les flux

Choisissez vos tonnages GDD, sélectionnez les flux de votre chantier et attribuez un tonnage estimé et un GDD à chaque flux.

1 Sélectionner vos partenaires GDD

Recherche par département

SIRET	RAISON SOCIALE	ADRESSE	CODE POSTAL
75337774600015		175 RUE DU CENTRE	61140
43990433700012		6 RUE DE LA HARPE	27000

Votre GDD n'est pas disponible ? Renseignez son mail et invitez le ...

2 Flux de déchets du chantier

2

Configurer les flux

Choisissez vos tonnages GDD, sélectionnez les flux de votre chantier et attribuez un tonnage estimé et un GDD à chaque flux.

1 Sélectionner vos partenaires GDD

2 Flux de déchets du chantier

Bois Fond de touple Inerte - Béton ferrailé

Bois	Tonnage estimé (t)*	GDD affecté*	
Fond de touple	Tonnage estimé (t)*	GDD affecté*	
Inerte - Béton ferrailé	Tonnage estimé (t)*	GDD affecté*	

ANNULER AJOUTER



VALIDATION DES FLUX

Valobat peut intervenir sur vos flux selon deux actions :

Valider vos flux = statut « **A valider Valobat** », dans ce cas :

Valobat doit compléter le tonnage de référence, défini par chantier, par flux et par mois

Une fois votre flux validé par Valobat, celui-ci est transmis au GDD, qui devra à son tour l'accepter afin d'activer la prise en charge et indiquer le mois de début de flux.

Média filtrant **À valider Valobat**

Tonnage estimé (t) : 65

Tonnage de référence (t) :

GDD EN CHARGE	SIRET	ADRESSE	CODE POSTAL
	83426861700018		56600

Motif de refus

Valider le flux **Refuser le flux**

Laines de roche **Refusé Valobat**

Motif de refus
REFUS DU FLUX

Tonnage estimé (t) : 98

Tonnage de référence (t) :

GDD EN CHARGE	SIRET	ADRESSE	CODE POSTAL
	83426861700018	275 RUE ANTOINE LAVOISIER	56600

Refuser vos flux = statut « **Refusé Valobat** », avec un motif obligatoire, dans ce cas :

- le flux reste visible dans la fiche chantier en lecture seule et ne peut pas être activé
- si vous souhaitez effectuer une nouvelle demande sur le même périmètre, vous devez créer un nouveau flux.

A noter :

- Vous ne pouvez avoir qu'un seul flux actif en même temps sur un chantier
- Si ce flux est clôturé, vous pouvez créer un nouveau flux de la même nature



VALIDATION DES FLUX PAR LE GDD

Une fois validé par Valobat, le flux est soumis au GDD, qui visualise le tonnage soutenu et décide de sa prise en charge.

Plastiques Actif ...

Tonnage estimé pour ce flux (t*)
0,5 tonnes

0,4 tonnes

Juin 2024

GDD EN CHARGE	SIRET	ADRESSE	CODE POSTAL
			75009

CLOTURER

Si votre GDD valide votre flux : le flux passe alors au statut « **actif** ».

Le flux peut alors être exploité et les collectes ainsi que les demandes de soutien peuvent être déclarées à compter de la date de démarrage définie pour le flux et supérieur à la date de validation de votre fiche chantier et du démarrage du chantier

Plastiques Refusé GDD ...

Tonnage estimé pour ce flux (t*)
0,5 tonne

Tonnage soutenu par Valobat (t*)
0,4 tonne

GDD EN CHARGE	SIRET	ADRESSE	CODE POSTAL
			75009

MODIFIER GDD

Si le flux est refusé : il passe automatiquement en statut « **Refusé GDD** », vous pouvez alors :

- modifier la configuration du flux tant que celui-ci reste au statut « **Refusé GDD** », sélectionner un nouveau GDD

Après modification et nouvelle soumission, le flux repasse au statut « **À valider par Valobat** » et le processus reprend.

Plastiques Refusé GDD partenaire ...

Tonnage estimé pour ce flux (t*)
0,5 tonne

Tonnage soutenu par Valobat (t*)
0,4 tonne

GDD EN CHARGE	SIRET	ADRESSE	CODE POSTAL
			75009

MODIFIER GDD

Si le GDD fait appel à un partenaire : le flux lui est envoyé,

Dans le cas où le partenaire refuse le flux :

- le statut du flux devient « **Refusé GDD partenaire** », le flux est renvoyé au GDD pour modification



CLÔTURE DES FLUX

Il existe trois manières de faire :

- **De manière automatique** : si **aucune collecte n'est déclarée par votre GDD depuis plus de 3 mois**, c'est une clôture automatique du flux, **mais pas du chantier**
- **De manière automatique** : si **le tonnage de référence soutenu est atteint dans la collecte**, le flux est donc au statut « **Terminé** », un **mail de prévention** vous sera envoyé ainsi qu'à votre GDD.

La clôture du chantier entraîne la clôture des flux.

Si le flux est clôturé, celui-ci passe en statut « **Terminé** » et votre GDD ne pourra plus faire de soutien pour ce flux.

Entreprise	Code chantier	Action requise	Date de début de chantier					
Nom du chantier	Code chantiers	Date de début	Durée	Date de fin	Statut chantier	FLUX	Action en attente	Action
Chantier A		20/01/2026	6 mois	20/01/2026	Brouillon	Aucun	Soumission de la fiche	
Chantier A		28/02/2026	6 mois	28/07/2026	Actif	2 actifs 3	Valobat validation GDD Validation	
Chantier B		01/03/2026	12 mois	01/03/2027	Actif	6	Valobat validation	
Chantier C		01/04/2026	20 mois	01/10/2027	Actif	Aucun	Création de flux	
Chantier D		01/08/2026	6 mois	01/08/2026	Terminé	2 actifs 3	Valobat validation	
Chantier E		30/08/2026	12 mois	30/08/2026	Terminé	2 actifs 3	Valobat validation	
Chantier F		30/08/2026	6 mois	30/08/2026	Terminé	2 actifs 3	Valobat validation	

Lignes par page: 25 1 - 8 sur 8 résultats

Plastiques

Terminé

Tonnage estimé pour ce flux (t*)

0,5 tonnes

0,4 tonnes

Juin 2024

GDD EN CHARGE	SIRET	ADRESSE	CODE POSTAL
GDD 1	1234566	31 Rue chaptal	75009

REACTIVER



CLÔTURE DU CHANTIER

Il existe trois manières de clôturer un chantier, avant toute chose, une prévention vous sera envoyée ainsi qu'à votre GDD, 2 mois avant la date de fin de chantier.

- **Clôture automatique** : A **mois+3 post date de fin de chantier**, Valobat **clôture automatiquement le chantier**, vous recevrez à ce moment la un mail de clôture ainsi que votre GDD
- **Clôture automatique** : Si **aucune collecte n'est déclarée** par le GDD **depuis plus de 3 mois**, c'est une clôture automatique du chantier et un mail d'information est envoyé
- **Clôture manuelle** : Valobat peuvent clôturer un chantier

Si le chantier est clôturé et en statut « **Terminé** », dans ce cas vous n'avez plus la possibilité de créer du flux pour cette fiche chantier et votre GDD ne peut plus créer de soutiens.

Seul **Valobat** peut « **Réactiver** » votre chantier lorsque celui-ci est terminé. Valobat peut **sélectionner le flux à réactiver ou à laisser clôturés**, ainsi il **peut modifier** les dates de fin de chantier et les informations sur vos flux. Lorsque le chantier est réactivé le statut repasse en « **Actif** » avec les flux sélectionnés.



ACCUEIL

EXPLOITATION

Chantiers

GESTION DE COMPTES

REPORTING

GUIDE ET RESSOURCE

Marc Dupont

Gestionnaire de déchets

Gestion Chantiers

Retrouvez les chantiers qui vous ont été affectés, acceptez la prise en charge des flux ou assignez-les à un GDD partenaire.

Mes chantiers

Mes chantiers dont je suis partenaire

Rechercher

Colonnes

Export

Entreprise

ID chantier

Action requise

Date de début de chantier

1/8

ENTREPRISE	Nom du chantier	ID chantier	Date de début	Durée du chantier	Statut chantier	FLUX	Action en attente	Action
NOM REPRISE A	Chantier A		28/02/2026	6 mois	Actif	2 actifs	Aucune	
NOM REPRISE B	Chantier B		01/03/2026	12 mois	Actif	6	Validation de flux	
NOM REPRISE D	Chantier D		01/08/2026	6 mois	Terminé	2 5	Aucune	
NOM REPRISE E	Chantier E		30/08/2026	12 mois	Terminé	5 Termine	Aucune	
NOM REPRISE F	Chantier F		30/08/2026	6 mois	Terminé	5 Termine	Aucune	

Lignes par page:

25

1 - 8 sur 8 résultats

<< < 1 > >>



SUIVI DU CHANTIER

1. RDV sur votre espace personnel MyValobat Opérateur
2. Dans le menu à gauche cliquez sur « **Reporting – Reprise sur chantier** ».
3. L'écran permet de visualiser un grand nombre d'information en rapport à votre chantier notamment : les tonnages collectés par type de déchet et le pourcentage correspondant à chaque flux.

CHANTIERS ACTIFS OU CLÔTURÉS

8

10 lots actifs ou clôturés

18 flux actifs ou clôturés

Données au 2026-05-26

CHANTIERS PAR STATUT

1. Clôturé	7
2. Actif	1

Données au 2026-05-26

TONNAGE COLLECTÉ DANS LE MOIS

7 0 tonnes par rapport à M-1

14.80 tonnes collectées dans l'année

Données au 2026-05-26

CHANTIERS ACTIFS AVEC LE + ET - DE TONNAGE

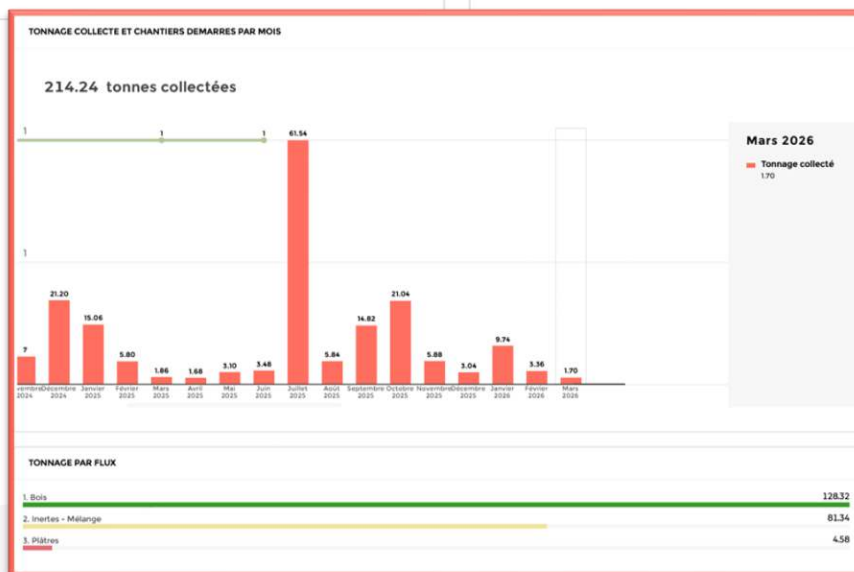
Ligne 17 - Lot 17.1.2 AME 34.44 40 j depuis dernière collecte
Triangle de GonesseLigne 17 - Lot 17.1.2 AME 34.44 40 j depuis dernière collecte
Triangle de Gonesse

Données au 2026-05-26

TOP 3 FLUX COLLECTÉS

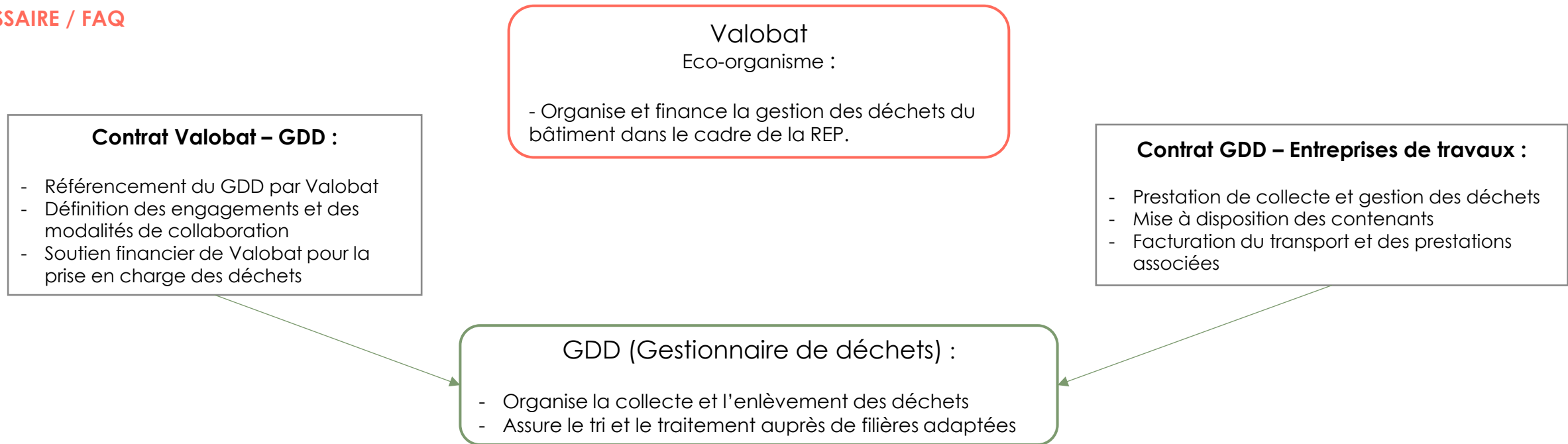
1. Bois	128.32
2. Inertes - Mélange	81.34
3. Plâtres	4.58

Données au 2026-05-26





GLOSSAIRE / FAQ



Le contrôle qualité : Rôle de Valobat

- Vérifie le respect des engagements contractuels
- Contrôle la qualité des déchets et la traçabilité
- S'assure de l'orientation vers des filières conformes
- Suit les performances et les indicateurs clés

A noter :

Le traitement des déchets est financé par Valobat via la REP

Le transport et la mise à disposition des contenants restent à la charge de l'entreprise de travaux.

- Un gestionnaire de déchets sans site de massification : quel rôle joue le partenaire ?

Certains gestionnaires de déchets ne disposent pas de site de massification et peuvent s'appuyer sur un gestionnaire de déchets partenaire. Ce partenaire agit comme un sous-traitant et prend en charge la massification des flux à leur place. Pour intervenir dans ce cadre, il doit obligatoirement être référencé par Valobat.

BESOIN D'AIDE ?
Contactez-nous !



01.80.83.60.70

*(Service gratuit + prix de l'appel) de 8h30 à 18h
du lundi au vendredi*



chantiers@valobat.fr